

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
193^e année
19 octobre 2017
n° 35 / 7748^e
pages 2025 à 2088

COLLOQUE / Personne humaine

La notion de personne

> sous la direction de Michel Cannarsa,
Sandrine Coursoux-Bruyère et Carole Petit

2040

ÉDITORIAL

2025 La morale, la Constitution, le casier judiciaire et diverses autres considérations, *Michel Vivant*

ACTUALITÉS

- 2028 Cession de créance professionnelle : critères d'opposabilité aux tiers et au débiteur cédé
2029 Administration légale sous contrôle judiciaire : responsabilité en cas de prélèvement bancaire
2031 Lutte contre le terrorisme : adoption définitive du projet de loi

POINT DE VUE

2038 Le PACS sans couple, une hérésie, *Antoine Gouëzel*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 2049 **Chronique** : La résolution des baux d'habitation pour non-paiement du loyer et des charges depuis la réforme du droit des contrats, *Odile Salvat*
2054 **Panorama** : Droit du commerce international, *Louis d'Avout et Sylvain Bollée*
2073 **Notes** : Arrêt *Vinyls Italia* : la Cour de justice de l'Union européenne valide le law shopping, note sous CJUE 8 juin 2017, *Reinhard Dammann et Aliénor Huchot*
2078 Une collision aviaire aurait-elle provoqué une erreur de pilotage à la CJUE ?, note sous CJUE 4 mai 2017, *Pascal Dupont et Ghislain Poissonnier*
2083 Caractère cambiaire de l'aval et exclusion du devoir d'information, note sous Com. 20 avr. 2017, *Claire Ballot-Squirawski*

ENTRETIEN

2088 Karine Parrot - Relocaliser les demandeurs d'asile pour « venir en aide » à la Grèce et l'Italie

DALLOZ

Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Alain BÉNARENT, Pascale DEJUMIER,
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 540 € HT (551,34 € TTC)

Étranger: 606 € HT

Prix au numéro: 24 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Octobre 2017

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des Éditions Lefebvre Sarrut



Origine de la fibre: Portugal

Taux de fibres recyclées: 0 %

Certification PEFC™

Indice Eutrophisation: 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Michel Vivant

2025

La morale, la Constitution,
le casier judiciaire et diverses
autres considérations

ACTUALITÉS

2028

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Cession de créance professionnelle: critères d'opposabilité aux tiers et au débiteur cédé, *Com. 11 oct. 2017*

Fonds de commerce et commerçants

Bail commercial (local monovalent): fixation du loyer à la valeur locative selon les usages, *Civ. 3^e, 5 oct. 2017*

2029

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Préjudice (aménagement du logement): préjudice économique des parents de la victime, *Civ. 2^e, 5 oct. 2017*

Famille-Personne-Succession

Indivision (bail rural): assignation délivrée au nom d'un majeur protégé, *Civ. 3^e, 5 oct. 2017*

Administration légale sous contrôle

judiciaire: responsabilité en cas de prélèvement bancaire, *Civ. 1^{er}, 11 oct. 2017*

2030

DROIT IMMOBILIER

Bail

Bail rural (droit de reprise): régime applicable aux sociétés familiales, *Civ. 3^e, 5 oct. 2017*

Copropriété

Mesurage de lots: trouble causé par l'entrave à la mission du géomètre, *Civ. 3^e, 5 oct. 2017*

2031

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Lutte contre le terrorisme: adoption définitive du projet de loi

2032

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Contrat administratif: qualification d'une promesse de bail à construction, *Civ. 1^{er}, 4 oct. 2017*

Santé publique

Kinésithérapeute (date d'effet de la radiation): compétence de la juridiction administrative, *Civ. 1^{er}, 4 oct. 2017*

2033

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Forfait en jours (système de gestion du temps): conditions d'opposabilité aux salariés, *Soc. 5 oct. 2017*

Accident du travail (inaptitude): impossibilité de reclassement en cas de liquidation judiciaire, *Soc. 4 oct. 2017*

Accident du travail (indemnité): prise en compte de la rémunération des astreintes, *Soc. 6 oct. 2017*

Contrat à durée déterminée (requalification): portée sur la rémunération, *Soc. 5 oct. 2017*

Conventions collectives (indexation): indice tiré de l'évolution du SMIC et indice INSEE, *Soc. 5 oct. 2017*

Repos dominical: force obligatoire d'un arrêté préfectoral ancien mais non abrogé, *Soc. 5 oct. 2017*

Délégation unique du personnel: constitutionnalité du régime, *Cons. const., 13 oct. 2017*

CHSCT (coût de l'expertise):

constitutionnalité du régime, *Cons. const., 13 oct. 2017*

2036

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Compétence européenne: inscription en tant que titulaire d'une marque, *CJUE 5 oct. 2017*

Renvoi après cassation: portée du délai de saisine de la juridiction, *Soc. 5 oct. 2017*

Profession juridique et judiciaire

Avocat (honoraires de résultat): appréciation de la notion de succès, *Civ. 2^e, 5 oct. 2017*



POINT DE VUE

2038 Le PACS sans couple, une hérésie
par Antoine Gouézel



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

COLLOQUE

La notion de personne

- 2041 Une mutation possible des distinctions sur la personne
par Emmanuel de Vaujagny
- 2042 La notion juridique de personne: début et fin
par Dominique Turpin
- 2044 La personne robot
par Alain Bensoussan
- 2046 La notion de personne: tentative de synthèse
par Françoise Dekeuwer-Défossez

NOTES

- 2073 Arrêt *Vinyls Italia*: la Cour de justice de l'Union
européenne valide le *law shopping*,
note sous CJUE 8 juin 2017
par Reinhard Dammann et Aliénor Huchot
- 2078 Une collision aviaire aurait-elle provoqué une erreur
de pilotage à la CJUE?, note sous CJUE 4 mai 2017
par Pascal Dupont et Ghislain Poissonnier
- 2083 Caractère cambiaire de l'aval et exclusion du devoir
d'information, note sous Com. 20 avr. 2017
par Claire Ballot-Squirawski

CHRONIQUE

- 2049 La résolution des baux d'habitation pour non-paiement
du loyer et des charges depuis la réforme du droit des
contrats
par Odile Salvat



ENTRETIEN

PANORAMA

- 2054 Droit du commerce international
août 2016 - juillet 2017
par Louis d'Avout et Sylvain Bcllée

- 2088 Karine Parrot - Relocaliser les demandeurs d'asile
pour « venir en aide » à la Grèce et l'Italie

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr